Coordonnées du Référent qualité

Version de l'année 2025

Engagement Référentiel de qualité Accueil Vélo OFFICE DE TOURISME



Mme	M.	Prénom :	N	Nom :	
		Qualité (préciser res	ponsable, directeur, prés	sident) :	
		Date de la visite :			
	Nom de	e l'office de tourisme:			
		Classement :			
		Adresse complète :			
		•			
	Nom du				
		rencontré(s) :			
	Direction	n de l'établissement :			
		Téléphone :			
		Courriel :			
		Jite Hillerinet.			

L'établissement désigné ci-dessus peut adhérer au réseau « Accueil Vélo », s'il offre les services obligatoires du référentiel de qualité « Accueil Vélo » ci-joint et qu'il s'acquitte de la redevance de marque de 200 euros. Selon le nombre d'activités ou de localisations, des redevances supplémentaires peuvent être nécessaires, celles-ci étant définies par le référent qualité selon les règles en vigueur. En outre, il s'engage à respecter le règlement d'usage de la marque collective « Accueil Vélo ».

Le présent engagement est signé pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, après une nouvelle visite de contrôle et après l'acquittement d'une ou plusieurs redevances, en fonction de la situation.

En cas de non-reconduction le signataire doit en informer son référent qualité par courriel.

En cas de changement de propriétaire ou de gérant de l'établissement, le signataire doit en avertir son référent qualité afin d'envisager, si besoin est, une nouvelle visite de contrôle.





Il appartient au Référent qualité de retirer la plaque si le site n'est plus « Accueil vélo » (ou bien vérifier que cela ait été réalisé).

Si le signataire n'assure pas les services obligatoires vis-à-vis desquels il s'est engagé, le référent qualité peut prononcer son exclusion du réseau « Accueil Vélo » et par conséquent de tous les documents promotionnels sur lesquels il figure.

Le signataire s'engage à mettre en œuvre tous moyens permettant de promouvoir la marque Accueil Vélo auprès de ses clients et de ses prospects.

Je soussigné(e) Mme, M	
m'engage à :	

Gestion de la Marque Collective « Accueil Vélo »

- respecter le Règlement d'Usage ;
- utiliser la Marque Collective « Accueil Vélo » en signant un Engagement Référentiel de Qualité « Accueil Vélo » correspondant à sa catégorie ;
- s'acquitter de la redevance d'usage de la Marque Collective « Accueil Vélo » auprès du Référent Qualité au plus tard lors de la signature de l'Engagement Référentiel de Qualité « Accueil Vélo », pour tous les trois ans, dans les conditions prévues aux articles 6.4 et 6.5;
- utiliser la Marque Collective « Accueil Vélo » dans le respect des droits des tiers, de la législation en vigueur ainsi que de la charte graphique ;
- se tenir informé de l'évolution ou de la modification des référentiels de la Marque Collective «
 Accueil Vélo » et s'y conformer;
- respecter la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité applicable à son secteur d'activité;
- autoriser le recensement des informations relatives à son établissement, détaillées au point 5.7.1, dans le SIT de son Référent Qualité ainsi que leur publication en open data sur la plateforme DATAtourisme.
- autoriser la marque « Accueil Vélo » à utiliser les informations relatives à mon établissement.

Promotion de la Marque Collective « Accueil Vélo »

- mettre en œuvre tous moyens permettant de promouvoir la Marque Collective « Accueil Vélo » auprès de ses clients et de ses prospects ;
- apposer la Marque Collective « Accueil Vélo », conformément à la charte graphique, sur tous les supports de communication relatifs au tourisme à vélo.

Information du Référent Qualité

- informer son Référent Qualité par courrier ou courriel :
 - en cas de changement de propriétaire ou gérant de l'établissement ;
 - en lui signalant tout acte de contrefaçon ou d'imitation et plus généralement toute atteinte à la Marque Collective « Accueil Vélo » dont il pourrait avoir connaissance, dans les plus brefs délais et au plus tard dans un délai de quinze (15) jours à compter du jour où l'Etablissement Partenaire a connaissance de l'atteinte à la Marque Collective « Accueil Vélo » ;
- répondre à toute enquête de l'Animateur Territorial ou du Référent Qualité ou de France Vélo Tourisme relative à la Marque Collective « Accueil Vélo ».





Suivi de la Marque Collective « Accueil Vélo »

- mettre en œuvre les actions correctives qui peuvent lui être demandées suite à une visite de contrôle;
- à cesser toute utilisation de cette Marque, s'il se voyait retirer l'autorisation d'utiliser la Marque
 Collective « Accueil Vélo » par son Référent Qualité;

Traitement des réclamations

assurer un traitement des réclamations qui lui seraient adressées

L'Établissement Partenaire s'engage à ne pas :

- porter atteinte à l'image des copropriétaires de la Marque Collective « Accueil Vélo » et de la Marque Collective « Accueil Vélo » elle-même;
- porter atteinte aux droits du Comité Régional du Tourisme Centre Val de Loire et de France Vélo Tourisme sur la Marque Collective et/ou sur les Marques Antérieures;
- utiliser la Marque Collective « Accueil Vélo » de manière trompeuse directement ou par le biais des Établissements Partenaires ou des Référents Qualité.

Le:	à:					
Signature (et cachet de l'établissement) *						
(*) Faire précéder la signature de	e la mention manuscrite "lu et approuvé"					



